

Lundi 28 avril 2008
Dossier

**Journée internationale de commémoration
des travailleurs morts et blessés au travail (JIC)**

Notre priorité pour 2008

**Une bonne santé au travail pour tous
les travailleurs**



☞ Ce document est disponible à l'adresse suivante:

English: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewp28Ap08Backgrounder.H_5Cd.EN.pdf

Français: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewp28Ap08Backgrounder.H_5Cd.FR.pdf

Español: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewp28Ap08Backgrounder.H_5Cd.SP.pdf

☞ Mises à jour périodiques des activités pour le 28 avril
2008

English http://www.global-unions.org/pdf/ohsewp28Ap08Summary.H_5Ce1.EN.pdf

Emblème de la Journée internationale de commémoration

Confédération syndicale internationale (CSI)

Dossier 28 avril 2007

Journée internationale de commémoration (JIC) des travailleurs morts et blessés au travail¹

Contenu du dossier:

A. Historique et présentation de la JIC du 28 avril.....	2
B. Priorité en 2008: "Une bonne santé au travail pour tous les travailleurs".....	3
1. Couverture des maladies et des blessures professionnelles par la santé publique.....	4
2. Encadrement du 28 avril 2008 sur des activités spécifiques.....	4
a) Les causes des cancers liés à la profession et à l'environnement.....	4
b) La campagne "Interdire l'amiante".....	5
c) Le VIH/SIDA & la campagne du G8.....	5
d) Réclamer des normes de santé et de sécurité ainsi que leur application.....	6
e) Questions intersectorielles.....	6
C. Faire rapport sur VOS activités pour le 28 avril 2008.....	7

A. Historique et présentation de la JIC du 28 avril

Le 28 avril est une journée consacrée à nos collègues dont plus de 2 millions décèdent, plus de 1,2 million sont blessés et plus de 160 millions tombent malades chaque année à cause d'un travail ou d'un lieu de travail peu sûr, malsain ou insoutenable².

La Journée internationale de commémoration a son origine dans le mouvement syndical canadien dont l'action a amené un gouvernement à proclamer pour la première fois le 28 avril "Jour de deuil" national avec le vote par le Canada de la loi C-223 en 1989. La même année aux États-Unis, l'AFL-CIO faisait elle aussi du 28 avril une journée nationale pour les travailleurs.

Le 28 avril est devenu "journée internationale" en 1996 aux Nations unies, à New York, lorsqu'une délégation du groupement Global Unions a allumé une bougie pour commémorer la mémoire des travailleurs décédés ou malades à cause de leur travail et promouvoir le travail décent et un lieu de travail durable. Inspirée par les événements liés à l'incendie qui ravagea l'usine de

¹ **Le 28 avril a été proclamé officiellement** au Congrès fondateur de la CSI, qui s'est tenu en 2006 à Vienne, lors duquel les syndicats mondiaux ont appelé à « la reconnaissance et au suivi du 28 avril comme la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés ».

² **Statistiques sur les travailleurs tués et blessés dans le monde en 2005** : Chaque année, plus de deux millions de femmes et d'hommes perdent la vie des suites d'accidents du travail, estimés à 270 millions par an, et de maladies professionnelles, estimées à 160 millions de nouveaux cas par an. Par ailleurs, d'après un rapport conjoint OIT/OMS, les maladies professionnelles seraient, à elles seules, la cause de plus de 1,7 million de décès. Toujours selon ces estimations, au moins 268 millions d'accidents du travail non létaux ont lieu chaque année. D'autre part, il est estimé que plus de la moitié des 355.000 décès survenant sur le lieu de travail se produisent dans le secteur agricole, secteur qui représente à lui seul la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Les autres secteurs à haut risque sont l'extraction minière, le bâtiment et la pêche commerciale. Les morts, les lésions et les maladies entraînent un coût équivalent à quatre pour cent du produit intérieur brut mondial (US \$ 1.251 milliards) attribuables, entre autres, à l'absentéisme, aux traitements médicaux, aux indemnités pour incapacité et aux compensations versées aux survivants. Dans un tiers des cas au moins, la maladie entraîne la perte de quatre journées de travail au minimum. La perte de PIB attribuable aux décès et maladies d'origine professionnelle est vingt fois plus élevée que la totalité de l'aide officielle au développement accordée aux pays en développement. Chaque année, 12.000 enfants perdent la vie au travail; les substances toxiques tuent 340.000 travailleurs par an, tandis que l'amiante fait environ 100.000 victimes chaque année. Voir aussi les statistiques de l'OIT sur les morts et les blessés dans le monde: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/new/april28/facts04.pdf>

jouets Kader en 1993, la délégation a choisi l'occasion d'une "Journée du lieu de travail" organisée par des représentants syndicaux internationaux à la Commission des Nations unies du développement durable (CDD), à New York, pour inaugurer cette tradition.

Depuis la célébration en 1996 aux Nations unies, le mouvement syndical international célèbre le 28 avril dans le monde entier et cette date est maintenant officiellement reconnue par les gouvernements de 19 pays ou territoires³. Les syndicats dans d'autres pays sont à présent encouragés à obtenir une reconnaissance similaire par leur propre gouvernement. Un processus a été entrepris en 2005 afin que la journée du 28 avril soit officiellement adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU.

Le 28 avril est plus qu'une "journée du souvenir" dédiée aux victimes du passé. Elle met également l'accent sur les travailleurs en vie, qui continuent d'exposer leur vie et leur santé, et permet dès lors de transformer de manière symbolique des sentiments de deuil et de compassion en une action positive pour le dialogue et le changement. C'est pour cette raison que, s'il célèbre le deuil, le 28 avril est aussi une journée tournée vers l'avenir et l'action.

Ainsi, le 28 avril participe de l'esprit du Jour du travail. Nous vous invitons par conséquent à rapprocher autant que possible vos activités des thèmes du 1^{er} mai, notamment le droit de tous les travailleurs de former des syndicats et de négocier collectivement avec les employeurs est essentiel pour garantir la sécurité du lieu de travail. Ces droits sont menacés dans de nombreux pays. En 2006, 144 syndicalistes ont été assassinés pour avoir défendu les droits des travailleurs, tandis que plus de 800 autres ont été victimes d'agressions et 5.000 arrêtés, d'après les chiffres du Rapport annuel des violations des droits syndicaux que publie la CSI. Des milliers d'autres ont été licenciés pour leurs activités syndicales et près de 1.700 autres emprisonnés.⁴

B. Priorité en 2008: « Une bonne santé au travail pour tous les travailleurs »

Notre objectif, cette année, est de mettre à profit les résultats obtenus en 2007. C'est aux syndicats de chaque pays ou secteur de décider de l'approche et de la portée de leurs activités organisées cette année à l'occasion du 28 avril. Dans le passé, certains syndicats ont choisi de célébrer simplement cette journée en faisant brûler une bougie commémorative⁵, avec parfois une brève cérémonie accompagnée de discours, d'une minute de silence, sur fond musical ou de lecture de poèmes. Quels que soient les cérémonies ou événements choisis, ils devront refléter les thèmes généraux du 28 avril et débiter normalement par une commémoration du souvenir des travailleurs morts, blessés et malades pour s'achever par un message de vie et d'espoir.⁶

Le nombre d'événements de commémoration n'a cessé de croître depuis 1996. Ils sont à présent organisés dans 120 pays et comprennent un large éventail d'activités, notamment de grands rassemblements, des mobilisations sectorielles, des événements éducatifs et de lobbying et la di-

³ Les gouvernements qui reconnaissent officiellement le 28 avril sont les suivants: *Argentine, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, République dominicaine, Espagne, Grèce, Luxembourg, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Taiwan et Ukraine*. En outre, la Communauté andine des nations a également adopté le 28 avril en *Bolivie, en Colombie, en Equateur* et au *Venezuela*, leur membre associé. 19 est donc le nombre total de pays.

⁴ **Rapport annuel 2007 des violations des droits syndicaux de la CSI.** Pour de plus amples informations concernant chaque pays, voir: <http://survey07.ituc-csi.org/getcontinent.php?IDContinent=0&IDLang=FR>.

⁵ **Interprétation de la bougie du 28 avril:** *Arabe:* http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_4.AR.pdf, *Español:* http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_4.SP.pdf, *English:* http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_4.EN.pdf, *Français:* http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_4.FR.pdf.

⁶ **En 2007, plus de 10 millions de personnes ont participé à la journée du 28 avril** à travers des activités organisées par la CSI, le groupement Global Unions et d'autres organisations dans plus de 120 pays ou régions dans le monde entier. Voir le résumé des activités en 2007 à l'adresse: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ad.EN.pdf (en anglais).

vulgarisation d'informations. De nombreux syndicats profitent de l'occasion pour publier les résultats de ces actions, tels que des évaluations du lieu de travail, des enquêtes et des recherches, ainsi que pour annoncer les initiatives qu'ils prévoient de prendre. Dans de nombreux cas, des organisations non syndicales, non gouvernementales ainsi que des organismes gouvernementaux sont également impliqués.

Le thème prioritaire pour le 28 avril 2008 a été choisi à la suite d'une très large consultation du mouvement syndical international. Comme aux années antérieures, vous êtes invités à mettre l'accent sur des questions et secteurs spécifiques qui englobent un ou l'ensemble des thèmes suivants, tous couverts par le thème d' « Une bonne santé au travail pour tous les travailleurs »:

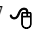
1. Couverture des maladies et des blessures professionnelles par la santé publique: La priorité doit être accordée aux efforts déployés pour mettre en évidence le développement du système de santé pour une meilleure prévention des maladies ou des lésions, ou pour un meilleur traitement et de meilleurs soins pour les travailleurs. C'est pourquoi, les activités du 28 avril 2008 devraient également s'axer sur les systèmes de santé publique, dès lors qu'ils fournissent un cadre qui détermine la qualité et la portée d'un plus grand nombre de services professionnels spécifiques disponibles dans chaque pays. En outre, dans les pays où la réparation des accidents et des maladies professionnelles ou la réadaptation des travailleurs sont inadéquates ou inexistantes, la santé publique constitue souvent le dernier recours pour les travailleurs.

Actuellement, 36% de la population mondiale est dépourvue d'accès aux services de soins de santé. Pour un grand nombre des travailleurs pauvres dans le monde, les maladies ou les lésions entraînent souvent une perte d'emploi sans indemnisation ni soins de santé. Les coûts élevés des soins de santé est l'élément le plus important qui plonge les travailleurs pauvres dans de plus grandes difficultés financières, et les lésions et maladies professionnelles constituent l'un des principaux facteurs aggravant la pauvreté mondiale.

La priorité accordée par les gouvernements au financement d'un système de santé publique approprié qui couvre la santé professionnelle est très préoccupante, au même titre que la fourniture suffisante des soins de santé et d'autres services par le gouvernement en vue de dépister et de prévenir des maladies et des lésions (par exemple, moyennant des recherches, un suivi, une application de la législation et des examens) ou pour leur traitement et leurs soins à long terme. Nous lançons un appel pour que la santé au travail des travailleurs devienne une priorité pour ces systèmes et que les gouvernements assurent le financement aussi bien de la santé au travail que des soins de santé publique. Le renforcement du soutien d'une meilleure couverture du système de santé doit aller de pair avec d'autres programmes de santé concernant les travailleurs, notamment la prévention du cancer et la prévention, les traitements, les soins et le soutien apporté aux personnes qui vivent ou sont atteintes du VIH/SIDA.

En planifiant les activités du 28 avril, le rôle des employeurs ne doit pas échapper à votre attention. Ils ont un rôle majeur à jouer dans le cadre de la mise en œuvre des normes existantes ou d'une nouvelle législation sur le lieu du travail en matière de santé au travail ou du soutien de nouvelles initiatives politiques publiques visant à renforcer les systèmes de travail et de santé, le cas échéant.

2. Encadrement du 28 avril 2008 sur des activités spécifiques⁷: En vue d'illustrer clairement et avec pragmatisme les points présentés ci-dessus, vous êtes invités à planifier vos activi-

⁷  **Posters de l'OIT/ACTRAV** en anglais, en français ou en espagnol: des posters très visuels et colorés se rapportant aux instruments de l'OIT sur la SST que vous pouvez imprimer et utiliser comme support visuel le 28 avril. <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/genact/socprot/protect/ratify.htm>

tés pour le 28 avril au sujet d'aspects spécifiques de la santé au travail, dont certains ont fait l'objet de JIC antérieures. Ils pourraient comprendre notamment:

a) Les causes des cancers liés à la profession et à l'environnement:

La publication l'année dernière d'une brochure sur le cancer professionnel constitue un instrument précieux sur la mise en œuvre de la SST, l'amiante et les thèmes connexes et les participants à la journée du 28 avril sont vivement encouragés à se baser sur les activités menées l'année dernière⁸. « Cancers professionnels/Zéro cancer: Guide syndical pour la prévention » est publié par la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), avec le soutien de la CSI, l'IBB, l'ICEM, la FIJ, la FITTHC, l'UITA et l'ITF. Ce guide de 16 pages a été rédigé dans un langage simple et se présente sous un format très maniable en prévision du 28 avril 2007.

☞ **Le guide de la FIOM « Cancers professionnels/Zéro cancer: Guide syndical pour la prévention »** est disponible en anglais, en français, en espagnol et en russe: <http://www.imfmetal.org/cancer>.

b) La campagne « Interdire l'amiante »: En janvier 2008, la CSI a envoyé à toutes ses affiliées une circulaire faisant le point sur les développements intervenus dans la campagne « Interdire l'amiante » du groupement Global Unions depuis son coup d'envoi, en juin 2005⁹. Les preuves des dangers que présente l'amiante ne sont plus contestées et un grand nombre de recherches et de textes confirment que l'amiante est responsable de la mort de plus de 100.000 personnes et représente un coût considérable pour la société.

Nous vous conseillons vivement d'insister dans votre message du 28 avril sur le bilan de votre pays en ce qui concerne l'importation, l'exportation et l'utilisation de l'amiante. Il conviendrait de mettre l'accent sur la ratification et l'application des conventions et instruments de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs à l'interdiction de l'amiante et aux problèmes d'emploi qu'elle implique. Vous pouvez trouver des renseignements sur la situation de votre pays s'agissant de l'utilisation de l'amiante et de l'application des conventions et instruments dans la dernière version en date des *profils pays par pays sur l'amiante*.

☞ **Les profils syndicaux sur l'amiante** sont disponibles **en anglais, en français et en espagnol** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet amiante. Un journal pays par pays comprend également des informations sur l'amiante liées aux activités menées dans le cadre de la préparation du 28 avril de l'année dernière: <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Il faudrait que les activités du 28 avril, où qu'elles soient organisées, sensibilisent les travailleurs et le public aux dangers de l'amiante et à la nécessité pour tous les pays d'arrêter la production ou le commerce de cette substance. En outre, vous êtes priés de nous aider à constituer notre registre des contacts de la Campagne sur l'amiante dans votre pays, ceux-ci jouant un rôle vital dans le succès de notre campagne.

c) LE VIH/SIDA et la campagne du G8: Le VIH/SIDA est un problème lié au lieu de travail en raison de son incidence sur la santé, l'emploi et la sécurité des travailleurs en général et, de toute évidence, sur la santé au travail des travailleurs et constitue un risque professionnel pour les travailleurs des services de la santé et de la sécurité. Comme aux années antérieures, le 28

⁸ Pour de plus amples informations, veuillez consulter ☞ The Hazards Magazine, un site web qui inclut une page spéciale sur le cancer et fournit des informations complémentaires (en anglais uniquement): <http://www.hazards.org/cancer/index.htm> ou ☞ L'Organisation mondiale de la santé (OMS), où vous trouverez le bulletin d'information 2007 sur les cancers professionnels, qui regroupe d'autres sources d'information (en anglais): http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ae.EN.pdf

⁹ La mise à jour de la campagne 2006 fournit de bons exemples d'activités sur lesquelles peut s'axer le 28 avril. ☞ English: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.EN.pdf, Español: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.SP.pdf, Français: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.FR.pdf

avril 2008 sera l'occasion d'afficher la capacité des structures pour la santé et la sécurité au travail, à l'échelon national et à celui de l'entreprise, à répondre à cette menace en illustrant la manière dont les activités des syndicats en la matière peuvent intégrer et intègrent le VIH/SIDA.

Le droit à l'accès aux services de santé publique, aux programmes de prévention, aux traitements et soins abordables, ainsi que le droit à un travail adéquat pour ceux qui bénéficient du traitement, et à une indemnisation en cas de maladie et de décès sont autant d'éléments que les travailleurs atteints du VIH/SIDA et leur famille ont en commun avec tous ceux que nous honorons le 28 avril. En faisant du VIH/SIDA un des thèmes de la journée d'action du 28 avril, les organisations syndicales, en particulier celles dans le secteur public, peuvent faire pression tout autant sur les pouvoirs publics que sur les employeurs et les décideurs pour qu'ils interdisent la discrimination à l'égard des personnes séropositives, qu'ils fournissent des programmes de prévention, d'assistance et de dépistage volontaire, de traitement, de soins et de soutien à leurs propres travailleurs.

☞ **Les profils syndicaux par pays et le journal de la campagne sur le VIH/SIDA** sont disponibles en **anglais, en français et en espagnol** sur le site web de la Trade Union Sustainable Development, sous l'onglet VIH/SIDA: <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Le G8 en point de mire – La victoire est à notre portée! L'an dernier, de nombreux syndicats ont participé à une campagne destinée à soutenir la demande que nous avons adressée aux pays du G8 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie) pour qu'ils créent un groupe de travail de haut niveau sur le VIH/SIDA à leur Sommet de juin 2007, en Allemagne. Les syndicats ont fait des progrès considérables l'année dernière lorsque l'Allemagne, qui présidait le G8, a répondu aux syndicats et à ses alliés de la société civile en publiant le tout premier rapport sur la responsabilité du G8 en matière de VIH/SIDA. Beaucoup d'entre vous ont déposé des lettres à l'ambassade allemande dans votre pays respectif pour appuyer cette demande pour un groupe de travail qui permettrait de garantir les progrès réalisés d'un Sommet au suivant, notamment la promesse du G8 de garantir avant 2010 l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et à un soutien, en renforçant les systèmes de soins de santé et en veillant à ce que le traitement soit accessible moyennant une baisse des prix des médicaments. Cette année, vous êtes invités à entreprendre des activités similaires auprès de l'ambassade du Japon dans votre pays respectif.

d) Réclamer des normes de santé et de sécurité ainsi que leur application:

Les syndicats sont invités à évaluer les atouts et les faiblesses des normes de santé professionnelle et de leurs mécanismes d'application dans leur pays en les comparant aux mesures proposées ou déjà acceptées par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). A l'occasion du 28 avril 2008, nous vous engageons vivement à associer les ministères ou ministres de la santé et du travail à vos activités.

Il est prévu que l'OIT ainsi que l'OMS subventionnent à nouveau leurs propres activités pour le 28 avril; des informations à ce propos vous seront transmises dès qu'elles seront disponibles. A cette fin, une nouvelle série de profils pays par pays sur « la santé au travail et publique » sera disponible très prochainement, destinée à fournir des informations concernant la situation dans votre pays en fonction de certains indicateurs. Ces profils seront disponibles à l'adresse suivante:

☞ **Profils syndicaux sur la santé publique et au travail**

English : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_7a.EN.pdf

Français: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_7a.FR.pdf

Español: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_7a.SP.pdf

En outre, en ce qui concerne l'OIT, les activités du 28 avril devront mettre en exergue la nécessité de ratifier ses conventions et instruments concernant la SST. Quant à l'OMS, nous encourageons

geons également des activités visant à mettre l'accent sur toute disposition de son *Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs* pour 2008-2017, adopté en 2007.

☞ **Le Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs de l'OMS** est disponible à l'adresse suivante:

Arabe: http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ar.pdf

Chinois : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ch.pdf

English: http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-en.pdf

Français: http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-fr.pdf

Español: http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-sp.pdf

Russe: http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ru.pdf

e) Attention prêtée aux questions intersectorielles:

La promotion de schémas de production et de consommation pérennes devient une priorité croissante pour les organisations syndicales, d'autant qu'elle suppose des liens entre la santé et la sécurité au travail et la dimension sociale et communautaire du développement. Cette question a fait l'objet d'un vaste débat lors de l'Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement (Nairobi, janvier 2006) où les délégués ont adopté à l'unanimité une résolution appelant à agir dans ce domaine. Vous êtes invités à appuyer ces priorités qui se rapportent aux thèmes de la journée du 28 avril 2008.

☞ **A titre indicatif, voir la résolution de l'Assemblée** à l'adresse suivante:

English: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.EN.pdf

Español: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.SP.pdf

Français: http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.FR.pdf

C. Faire rapport sur VOS activités pour le 28 avril Le succès et l'extension de la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail du 28 avril sont tributaires de la publicité que des syndicalistes comme vous donnent à leurs activités.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir nous tenir au courant de vos projets et activités pour le 28 avril en les communiquant, en anglais, en français ou en espagnol, à Lucien Royer, à l'adresse royer@tuac.org.

☞ Les informations en provenance des divers pays ou secteurs seront régulièrement résumées et publiées, en anglais uniquement, dans un profil par pays consacré spécialement au 28 avril 2007, à l'adresse suivante:

http://www.global-unions.org/pdf/ohsewp28Ap08Summary.H_5Ce1.EN.pdf

ou sur le site web de la Sustainable Development Unit (sous l'onglet « 28 avril »):

<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles>

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour faire de cette journée du 28 avril 2008 la plus réussie de toutes et contribuer ainsi à promouvoir davantage la cause de la santé et de la sécurité des travailleurs. Veuillez transmettre les informations, les rapports, questions ou suggestions à: Lucien Royer, royer@tuac.org.